



COMMUNIQUE DE L'UNION DEPARTEMENTALE CGT DE SEINE MARITIME

Les marins de la SNCM sont en grève pour leurs emplois : ils ont raison, nous les soutenons !

Depuis le 24 juin, les marins de la SNCM sont en grève avec la CGT et l'intersyndicale, avec l'appui de la CGT des portuaires et de l'UD CGT 13.

Ils veulent que les « engagements » du gouvernement soient tenus :

- La commande de 4 bateaux aux Chantiers Navales STX de Saint Nazaire.
- La publication d'un décret « Etat d'accueil » qui obligerait les armateurs et Corsica Ferries à respecter le droit français, avec des contrats de travail français pour ses marins.

Les armateurs de Corsica-Ferries contournent le droit du travail français.

C'est une brèche ouverte qui menace tous les marins, à Dieppe, au Havre et ailleurs, c'est une menace pour tous les salariés. D'autant plus qu'avant la Conférence sociale, le Premier Ministre et le MEDEF affirment haut et fort qu'il faut, avec le Pacte social baisser le « coût du travail » et liquide le Code du travail.

Les marins de la SNCM défendent 2 600 emplois directs face à Transdev (filiale de Veolia) et face au gouvernement.

Aujourd'hui il y a des menaces sur l'ensemble des liaisons transmanche.

Les patrons veulent imposer des salaires toujours plus bas, toujours moins de réglementation, même si cela entraîne toujours moins de sécurité.

Gouvernement et patronat se déchainent contre le droit de grève. Le secrétaire d'Etat au transport annonce maintenant un plan de redressement judiciaire qui préparerait un démantèlement de la SNCM.

L'Union Départementale CGT de Seine-Maritime affirme sa solidarité totale avec la grève des marins de la SNCM, leur combat est le nôtre. Nous sommes à leurs côtés pour défendre tous les emplois et le pavillon de 1^{er} registre appliqué à tous les marins.

Nous exigeons face au gouvernement et au patronat :

- Retrait des menaces de Cuvillier des plans de redressement judiciaire
- Défense du code du travail contre le « Pacte » Valls-MEDEF.
- Le secrétaire d'Etat au Transport Cuvillier doit répondre aux revendications des marins de la SNCM pour garantir les 2 600 emplois.
- Pérennisation de tous les ferries Transmanche avec tous les emplois de marins.

Rouen, le 7 juillet 2014